

un autre projet est possible

collectif-cptg.org



L'Écho du Triangle du lundi 21 octobre 2024

Et si des lignes commençaient à bouger ?

Au cours de la marche pour les terres de Gonesse du 29 septembre dernier dont nous vous livrons un bilan-témoignage, nous avons appris l'abandon tant attendu du Boulevard Intercommunal du Parisis : tout un symbole. Effectivement, certains indices, tels que le rapport de la Cour des comptes pointant du doigt la ligne 17 ou, comme nous le décrivons ci-dessous, l'abandon inattendu de la Zone d'Aménagement Concerté - Z.A.C- actuelle sur le Triangle de Gonesse, pourraient donner à penser que certaines lignes seraient en train de bouger. Toutefois, et faute d'obtenir par les politiques ou auprès des tribunaux les avancées nécessaires, le CPTG doit poursuivre ses actions tant sur le terrain que juridiques. C'est pourquoi il appelle à le soutenir, encore et toujours, en faveur des Terres de Gonesse, à travers cet Écho.

Au sommaire

Invitation à la zadimanche du 27 octobre.....	2
Un bilan-témoignage de Brigitte, habitante de Villiers-le-Bel, de la marche du 29 septembre 2024	
Sauvons les terres de Gonesse : Halte au Béton !.....	2
Rencontre à Gonesse autour du film de Catherine Radosa Campagne de Paris, paysage triangulaire:..	5
L'annulation de la Zone d'Aménagement Concerté -Z.A.C- actuelle de 300 hectares du Triangle de Gonesse enfin obtenue... mais:.....	6
La Cité scolaire: les manœuvres dilatoires des fonctionnaires de l'État devront finir par céder aux demandes légitimes des citoyens et de leurs députés.....	7
Mensonge du directeur du cabinet du recteur de l'académie de Versailles.....	7
Prise de position du député Carlos Martens Bilongo pour l'implantation de la Cité scolaire à Villiers-le-Bel sur la friche hospitalière.....	7
Point juridique.....	8
Agenda :.....	8



Invitation à la zadimanche du 27 octobre

Après la zadimanif festive et déterminée du mois dernier, retrouvons-nous pour une zadimanche qui promet de riches échanges, vu l'actualité sur le Triangle que nous détaillons ci-après.

À partir de 11 h jusqu'à 16h : l'occasion pour celles et ceux qui ne sont pas encore venu·es de le découvrir et de passer un moment convivial avec celles et ceux qui le défendent ZADimanche après ZADimanche !

Déroulé de la journée : Rendez-vous à 11h à la Patte d'Oie de Gonesse,

Départ vers 11 h30 en direction du chemin de la Justice - découverte du site pour ceux qui ne sont pas encore venu·es sur le Triangle

À 12h30, pique-nique apporté par chacun·e

À partir de 14h, toutes les informations sur la situation de la lutte, la Cité scolaire, la gare, la ZAC...

Accès train et bus: RER D jusqu'à Villiers-le-Bel-Gonesse-Arnouville (20' depuis Gare du Nord) ou RER B jusqu'au Parc des Expositions (20' depuis Gare du Nord), puis prendre le bus 20 arrêt Patte d'Oie - Triangle de Gonesse (« arrêt à la demande »)

À vélo et en voiture : remonter l'avenue du 12^e Régiment de Cuirassiers à Gonesse jusqu'au Carrefour de la Patte d'Oie, puis suivre le chemin de la Justice

GPS : 48°58'58.4"N 2°28'16.2"E . Et si vous êtes perdu·es : 06 76 90 11 62

[Sommaire](#)

Un bilan-témoignage de Brigitte, habitante de Villiers-le-Bel, de la marche du 29 septembre 2024 Sauvons les terres de Gonesse : Halte au Béton !

Les affiches collées et les tracts distribués tout l'été promettaient une marche festive et déterminée et l'engagement a été tenu : c'est dans une ambiance joyeuse que cette marche a commencé et s'est terminée !

En ce petit matin du dimanche 29 septembre 2024, les températures étaient fraîches mais, un pâle soleil pointait à l'horizon et depuis 15 jours la météo était rassurante :

Il ne fallait pas rater cette marche destinée à montrer aux responsables politiques, Monsieur Blazy, maire de Gonesse, Monsieur Doll, président de la communauté d'agglomération, Madame Cavecchi, présidente du département, Madame Péresse, présidente de la Région, que de nombreux riverains s'opposaient à la destruction des terres nourricières si fertiles, situées entre les aéroports de Roissy et du Bourget, pour construire une "cité scolaire internationale" de plus de 2300 élèves, prétexte à l'installation d'une gare en plein champ, desservie par la ligne 17 nord. À ce projet surréaliste non-communicé aux riverains, s'étaient opposés 1328 habitant·es de Gonesse, Arnouville et Villiers-le -Bel en signant, en à peine un mois, notre pétition qui exigeait une concertation publique sous l'égide de la Commission nationale du débat public - C.N.D.P -, sur le lieu d'implantation de cette cité scolaire.

Marche joyeuse illustrée par les pancartes des manifestants et les slogans, pleins d'humour, scandés au mégaphone par Sophie et José et repris en chœur : « Pas de gare, pas d'école/ Sur les terres agricoles », « Qui sème le béton/ aura bientôt la dalle », « Des légumes, pas du bitume/des potirons pas du béton », «Blazy, Carecchi, Péresse/ Pas touche aux terres de Gonesse ! », « Une école dans la ville,

c'est plus utile pour les enfants que dans les champs », toujours au son des musiciens de la Batucada FMR qui battaient la mesure, tout de rose vêtus.

Cette grande marche, longuement préparée, devait démarrer de la gare de Villiers-le-Bel pour se terminer 6 km plus loin, au Triangle de Gonesse.



Mais, pour mieux symboliser notre demande de terres agricoles fournisseuses de légumes, il avait été demandé à chacun d'en apporter un : ce fut l'occasion d'un arrêt-photo devant la Mairie de Gonesse et sous les panneaux de Grand Paris Express qui font la promotion de la ligne 17 nord et de la gare égarée en plein champ, où chacun.e a pu brandir poireau, carotte, chou, potimarron, panais, navet... Puis, ce fut un autre arrêt, ô combien symbolique, toujours devant le fief de J.P. Blazy, cette fois sur le parvis de la mairie de Gonesse, et une autre photo avec la guirlande des pétitions signées par les 1328 habitant·es.

Et le témoignage d'une habitante de Villiers-le-Bel, Brigitte, avec la lecture d'une réflexion d'un Amérindien devant le massacre de sa Terre-Mère « Quand ils auront abattu le dernier arbre/ Empoisonné le dernier ruisseau/ Pêché le dernier poisson/ Alors, ils s'apercevront que l'argent ne se mange pas » .

Comment ne pas faire le lien avec ce qui se passe sur nos Terres ?

Une heure et demi d'une marche tranquille, occasion de rencontres entre manifestants mais aussi entre générations...

Enfin, vers 14 heures, la marche joyeuse, déterminée et affamée (!) arrive au Triangle où, depuis le début de la matinée, les Soulèvements de la Terre tartinent à tour de bras une délicieuse "tartinaade" sur des tranches de pain. Stands et buvette avec gâteaux bio maison, boissons et café sont pris d'assaut : Michèle, Pascale, Irène Odette et Brigitte s'agitent pour répondre à la demande. Les prix sont libres et les marcheurs généreux. La température baisse déjà et le café réchauffe les doigts engourdis.

Puis, interventions et prises de paroles se sont succédées, en commençant et en finissant par deux riveraines très impliquées : une Beauvillesoise, Léna et une Gonessienne, Irène.



Viendront ensuite celles de Ghislaine Senée (sénatrice Les Écologistes), Marc Pélissier AUT-IDF -Association des Usagers et des Transports en Île-de-France-, Audrey Boehly -Collectif Vivre sans BIP- , toute à sa joie de l'annulation toute récente du projet, Pierre Parreaux -Méga Canal Seine Nord Europe Non Merci-, Robert Lévesque agronome, Malo Mofakhami -Scientifique en rébellion-, qui dénoncent tous, dans une belle unanimité, un projet qui va couler, sous le béton, des terres exceptionnellement fertiles pour remplir les poches des grandes entreprises du BTP.

Vient ensuite le soutien des politiques : Pascal Bertolini (conseiller départemental du 95 Les Écologistes), Carine Pellegrin (conseillère régionale Les Écologistes), Vianney Orjebin (conseiller régional LFI) Annie Lahmer et Jean-Baptiste Pegeon (conseillers régionaux Les Écologistes), Gabrielle Cathala (députée de la 6ème circonscription 95 LFI). Enfin, ce fut au tour de Carlos Martens Bilongo (député de la 8ème circonscription 95 LFI) dont l'engagement très attendu n'a pas déçu en demandant que « la Cité scolaire soit proche des jeunes sur la friche hospitalière de Villiers-le-Bel et non dans les champs pour justifier une gare égarée sur le Triangle de Gonesse de la ligne 17 nord, loin de leurs lieux d'habitation et proche des nuisances sonores des pistes de Roissy et du Bourget, à 500m du crash du Concorde ».

La conclusion des interventions est ensuite assurée par des membres de Extinction Rébellion et des Soulèvements de le Terre puis, par les organisateurs de la manifestation, Cécile et Didier, et enfin par notre président Bernard.

Les animations se sont closes avec deux excellentes surprises : d'abord le chanteur rappeur Da'Pro qui mit avec enthousiasme sa créativité et son sens poétique au service de notre cause, faisant danser et se réchauffer les plus réticents. Pour ma part, c'était bien la première fois que je m'agitais sur les paroles d'un rappeur ! Enfin la troupe d'improvisation "Il était une fois demain" eut le rôle difficile de clore la rencontre ; elle le fit avec brio, transformant les spectateur·ices. en acteur·ices du futur dont nous rêvons tous et toutes.

« I have a dream ! »

Rencontre à Gonesse autour du film de Catherine Radosa *Campagne de Paris, paysage triangulaire*:

Le samedi 12 octobre, à la demande du CPTG, le cinéma municipal Jacques Prévert de Gonesse accueillait Catherine Radosa pour une rencontre autour du film qu'elle consacre depuis 7 ans à la lutte en défense des terres agricoles du Triangle de Gonesse, *Campagne de Paris, paysage triangulaire*.

Cette œuvre évolutive, commencée en 2017 et présentée ici dans sa 13^{ème} version, intègre au fur et à mesure les événements marquants jalonnant notre lutte, jusqu'à la manifestation du 29 septembre dernier. Catherine Radosa montre et raconte les paysages menacés, les êtres humains et non humains qui les peuplent, s'y rencontrent et y luttent, les joies mais aussi les larmes, les souffrances et la violence d'État. C'est une œuvre qui donne à voir la manière dont ceux qui la défendent tentent, par l'occupation, le cortège, le parcours, le déguisement, la ribambelle, d'exprimer et de faire exister leur lien avec la terre du Triangle de Gonesse et de partout. L'image de la cardère sauvage (*dipsacus fullonum*) qui revient dans le film se balançant au gré du vent pourrait en être le symbole : recueillant l'eau de pluie au creux de ses feuilles, son inflorescence sèche se dresse en plein hiver comme une affirmation ciselée de bienfaisance. De vive voix, la réalisatrice se fait la narratrice de ses images et de leur tournage.

Entre 60 et 70 personnes se sont retrouvées pour cette rencontre. Accompagné de quelques élus et de sa directrice de cabinet, le maire de Gonesse JP Blazy était présent (c'est la condition qu'il a mise à la tenue de cette initiative !).

À la suite du film, M. Blazy s'est immédiatement lancé dans un long monologue, présentation projetée à l'appui, pour tenter une fois de plus de justifier l'injustifiable. Il a poussé la mauvaise foi jusqu'à qualifier les terres du Triangle de boue souillée par les déchets qui s'y sont accumulés au cours des âges, ce qu'ont révélées en effet les fouilles archéologiques préventives, comme si les déchets d'alors équivalaient aux pollutions d'aujourd'hui. Il n'a pas hésité non plus à proposer au CPTG de travailler avec lui pour répondre aux urgences environnementale et sociale ! Nous avons quand même réussi à faire valoir nos arguments contre le bétonnage des terres, sur l'absurdité d'une gare et d'une Cité scolaire en plein champ, pour la justice environnementale et sociale, la démocratie... Seule une habitante de Gonesse et un élu ont pris la défense de l'urbanisation du Triangle.

Une fois de plus, un "dialogue de sourds", qualifié sans rire de "*discussion constructive sur l'avenir de notre territoire*" dans le compte rendu de l'événement sur la page Facebook de la ville de Gonesse .

Nous aurions souhaité bien sûr une assistance plus nombreuse, notamment de Gonessiens et Gonessiennes, mais M. Blazy n'a pas réussi non plus à mobiliser, ni ses administré·es, ni ses soutiens malgré les invitations qu'il a fait distribuer.

Sans doute est-il plus isolé qu'il veut le faire croire.

L'annulation de la Zone d'Aménagement Concerté -Z.A.C- actuelle de 300 hectares du Triangle de Gonesse enfin obtenue... mais:

Par arrêté préfectoral du 17 septembre 2024, le Préfet du Val d'Oise a décidé l'annulation de la ZAC du Triangle de Gonesse en ces termes :

- *Article 1er : La ZAC de Gonesse est supprimée.*
- *Article 2 : L'entrée en vigueur du présent acte a pour effet de faire rentrer le périmètre de la ZAC dans le droit commun. Le secteur demeure soumis aux dispositions du plan local d'urbanisme de la commune de Gonesse.*

Rappel : En mai 2021, Jean Castex est venu à Gonesse et a annoncé avec le plan Val d'Oise, la réduction de la ZAC de 300 ha à 110 ha. Pour le CPTG, c'est encore 110 ha de trop. Rappelons qu'en 2008, avant l'annonce d'EuropaCity, l'urbanisation du Triangle de Gonesse était annoncée sur 475 ha. Fort de l'annonce de 110 ha, le CPTG et les associations qui le soutiennent ont demandé au préfet d'annuler l'arrêté de 2016 de création de la ZAC de 300 ha. Face au refus du Préfet, les associations ont déposé un recours au Tribunal administratif (T.A) de Cergy qui nous a débouté en 2024 en refusant de prendre en compte les déclarations du Premier ministre.

Après avoir demandé cette annulation de la ZAC de 300 ha, le CPTG ne peut que se réjouir de la décision du Préfet, bien qu'elle ne mette pas fin à la lutte pour la préservation de l'espace agricole du Triangle de Gonesse. Ce n'est qu'une étape de plus de cette longue lutte.

Les réactions suite à cette décision : L'article de la journaliste Anne Collin du Parisien (<https://cptg.frama.space/s/QGzfiPwiabYsAQf>) nous apprend :

1. Que Grand Paris Aménagement (GPA) a demandé cette annulation au préfet pour lui éviter d'être mis en demeure par des propriétaires exploitants d'une vingtaine d'hectares, de les acheter au prix de terres constructibles alors qu'ils se trouvent maintenant dans la partie non-urbanisable.
2. Que le maire de Gonesse est vent debout contre cette décision mais que le président de l'agglomération de Roissy Pays de France, les présidentes du Conseil départemental et du Conseil régional considèrent que cette décision est sans impact sur le calendrier d'urbanisation du Triangle de Gonesse.

Le maire de Gonesse menace seul le Préfet d'un recours au Tribunal Administratif de Cergy contre l'annulation de la ZAC.

En attendant, une nouvelle création de ZAC sur 110 ha devra être faite. Le CPTG continuera à s'y opposer



La Cité scolaire: les manœuvres dilatoires des fonctionnaires de l'État devront finir par céder aux demandes légitimes des citoyens et de leurs députés.

Mensonge du directeur du cabinet du recteur de l'académie de Versailles

Le collaborateur de Paul Vannier, député du Val d'Oise, s'est adressé au Recteur de l'académie de Versailles pour obtenir un rendez-vous, accompagné d'une délégation du CPTG et des syndicats de l'Éducation. Le directeur de cabinet du Recteur a refusé de donner suite à la demande, disant qu'il avait déjà reçu le CPTG.

Réponse mensongère : les multiples demandes faites par courriers recommandés ou par téléphone ont été jusqu'à ce jour sans réponse. Pire, en décembre 2023, le directeur du cabinet du Recteur a refusé par courriel la demande d'audience des syndicats de l'Éducation du Val d'Oise avec une délégation du CPTG, prétextant que la construction de la Cité scolaire relevait du Conseil régional. Ainsi considérait-il que la localisation de la Cité scolaire pour de bonnes conditions de travail des jeunes et des enseignants n'était pas de la responsabilité du Recteur.

Quand un représentant de l'État en vient à utiliser le mensonge pour refuser toute concertation faute d'argument, c'est inquiétant sur l'état de notre démocratie.

Prise de position du député Carlos Martens Bilongo pour l'implantation de la Cité scolaire à Villiers-le-Bel sur la friche hospitalière

Le 29 septembre, lors des prises de parole à l'arrivée de la Marche de Villiers-le-Bel au Triangle de Gonesse, le député de la 8e circonscription du Val d'Oise - Villiers-le-Bel, Garges lès Gonesse, Arnouville, Sarcelles - , entouré de plusieurs élu-es (un conseiller départemental, des conseiller-es régional-es et des parlementaires), a demandé que la Cité scolaire soit proche des jeunes, sur la friche hospitalière de Villiers-le-Bel et non dans les champs pour justifier une gare égarée sur le Triangle de Gonesse de la ligne 17 nord, loin de leurs lieux d'habitation et proche des nuisances sonores des pistes de Roissy et du Bourget, à 500m du crash du Concorde.

Le CPTG vient d'apprendre que le ministère de la justice n'avait aucune obligation d'organiser une concertation publique avec deux garants de la Commission nationale du débat public (C.N.D.P) pour le projet de la seconde prison du Val d'Oise. **Ce que refuse l'Éducation nationale qui traite ainsi plus mal les collégien·nes et les lycéen·nes que des personnes qui purgent leur peine.**

C'est intolérable !



Point juridique

Le nombre d'affaires juridiques relatives au Triangle de Gonesse ne cesse de croître : ZAC du Triangle de Gonesse, modifications du PLU, permis de construire de la gare, non respect des engagements pour éviter, réduire, compenser les atteintes à l'environnement et très prochainement contre le permis de construire pour un lotissement sur la friche hospitalière de Villiers-le-Bel au lieu de la Cité scolaire. Il y aurait matière à écrire un livre sur la mise en pratique de la séparation du pouvoir politique et du pouvoir judiciaire à partir de l'exemple du Triangle de Gonesse... Faute d'arriver à obtenir les décisions politiques qui devraient être prises, nous sommes dans l'obligation de poursuivre les procédures jusqu'au Conseil d'État sans résultat juridique, mais avec des dépenses supplémentaires. Le CPTG remercie vivement celles et ceux qui, par leur soutien financier régulièrement renouvelé, ont permis d'accompagner juridiquement les multiples actions de mobilisation pour la préservation des terres agricoles du Triangle de Gonesse.

Nous devons dès maintenant avec nos avocats :

1. contester le classement sans suite de la plainte sur le non-respect des mesures d'évitement par la Société des Grands Projets (SGP - ex Société du Grand Paris)
2. intenter un pourvoi en cassation de la décision sur le permis de construire de la cour d'appel de Versailles
3. faire le recours en appel contre le jugement du Tribunal Administratif de Cergy relatif à la modification n° 1 du PLU.

Lien vers l'appel à dons du site "Oui aux terres de Gonesse" :

<https://www.helloasso.com/associations/les-amis-de-la-terre-val-d-oise/collectes/non-a-l-urbanisation-du-triangle-de-gonesse-oui-au-projet-carma>

Sommaire

Agenda :

Villiers-le-Bel : Concertation préalable à la modification n°2 du PLU pour permettre le projet de reconversion de la friche hospitalière, du 15 octobre au 18 novembre 2024.

La maire de Villiers-le-Bel, Mme Djida Djallali Techtach, nouvellement élue le 06 septembre 2024 après la démission de Jean-Louis Marsac, a informé, par arrêté municipal n°A-373-2024 en date du 11 octobre 2024, la prescription de la **modification n°2 du plan local d'urbanisme** engagée dans l'objectif de permettre entre autres la réalisation du projet de reconversion du site de l'ancien hôpital Adélaïde Hautval, ainsi que celui du Noyer Verdelet qui doit accueillir le 4ème collège du territoire.

Précédemment, lors du conseil municipal du 14 juin 2024, l'ancien maire, Jean-Louis Marsac, avait fait remarquer que des premières études avaient été menées sur ces secteurs et montré que la présente procédure pourrait avoir des incidences sur l'environnement, au vu des enjeux identifiés.

Des études environnementales plus poussées devaient donc être menées, afin d'éviter, réduire ou compenser les éventuels impacts négatifs sur l'environnement.

C'est la raison pour laquelle la modification n°2 du PLU - soumise à évaluation environnementale – fait obligatoirement l'objet d'une concertation préalable avec le public (article L.103-2 du code de l'urbanisme).

Pour rappel, la reconversion du site de la friche hospitalière orchestrée par l'aménageur public Grand Paris Aménagement et validée par la mairie de Villiers-le-Bel prévoit, selon les dernières informations recueillies, un éco-quartier comprenant 380 logements et un groupe scolaire (ce dernier étant nouveau dans le projet).

Nous demandons qu'une concertation sous l'égide de la Commission nationale du débat public ait lieu pour permettre d'aborder toutes les alternatives possibles à l'aménagement de la friche hospitalière, en concertation avec la population et en considérant l'expression réitérée des besoins en service public, notamment dans l'Éducation, exprimée par celle-ci : en effet, le site de l'ancien hôpital Adélaïde Hautval représenterait un emplacement tout trouvé pour accueillir un lycée général et technologique et un lycée agricole, établissements dont nous avons grandement besoin sur le territoire : central, proche de la gare et bien desservi, jouxtant le parc des sports et attenant à des parcelles de terres agricoles.

Il faut dire que ces projets d'aménagement pilotés par Grand Paris Aménagement sont décidés sans concertation (digne de ce nom) supposée avec les habitant-es et usager-es du territoire et qu'à chaque réunion publique, nous sommes mis devant le fait accompli des projets annoncés (qui d'ailleurs sont modifiés dans leur contenu presque à chaque fois !).

L'exercice formel d'une concertation préalable ne servirait, une fois de plus, qu'à entériner un projet déjà acté depuis 2017, date de l'avenant n°2 au Contrat de Développement Territorial où il y est inscrit.

De plus, ce projet d'aménagement urbain s'ajouterait à celui des 400 logements de la Zone d'Aménagement Concerté -Z.A.C- du quartier dit "du Village" et ne ferait qu'augmenter significativement et considérablement la population de la ville qui compte déjà plus de 27 000 habitant.e.s, ajoutant de la paupérisation et estampillant l'identité de Villiers-le-Bel comme "ville-dortoir", avec peu d'emplois sur la commune et un manque accru de service public (une seule poste / pas de permanence Caisse des Allocations Familiales / pas d'agence France-Travail (ex Pôle Emploi) / pas de centre des impôts).

Sur décision du conseil municipal et suite à l'arrêté pré-cité, la **procédure de concertation préalable** se déroulera **du 15 octobre 2024 au 18 novembre 2024**.

Pendant la durée de la concertation, nous vous invitons à **déposer vos observations sur ce projet d'aménagement** :

- sur les registres à la mairie - Service de l'Urbanisme et à l'accueil de la maison des services;
- en les adressant par voie postale au Maire ou par voie électronique, à l'adresse suivante : urbanisme@ville-villiers-le-bel.fr avec la mention : « concertation – modification N°2 du PLU ».

Une **réunion publique** aura lieu le **jeudi 14 novembre à 19h à la Maison Jacques Brel** (44 avenue Pierre Séward).

À l'issue de la concertation, la Maire en présentera le bilan devant le conseil municipal. Ce bilan fera partie du dossier soumis ultérieurement à enquête publique.

Par ailleurs, le **vendredi 08 novembre à 19h00- Maison Jacques Brel** (44 avenue Pierre Séward), **Grand Paris Aménagement organisera une réunion de bilan concernant la concertation préalable au dépôt du permis d'aménager** qui s'est tenue du 16 mars à la rentrée 2024.

Venez nombreux-ses à ces réunions publiques pour exprimer votre point de vue et soutenir les habitant-es et usager-es du territoire !

Contacts

CPTG : Bernard LOUP

06 76 90 11 62

ouiauxterresdegonesse@gmail.com

ouiauxterresdegonesse.fr

Pour les journalistes, notre site met à disposition des chiffres, vidéos, des dossiers thématiques et des photos libres de droit et réutilisables. Vous trouverez aussi l'historique des communiqués de presse.

[Consultez nos Communiqués de Presse](#)

[FAIRE UN DON](#)

[ADHÉREZ](#)

[Retrouvez-nous sur internet](#)
[et faites-nous connaître dans vos réseaux](#)



Ce courriel a été envoyé par CPTG 34 rue Gambetta 95400 Villiers le Bel
